



PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 1

La France connaît une pénurie de logements qui concerne de nombreuses régions, frappant plus particulièrement les ménages à revenus modestes ou moyens. C'est pourquoi notre pays est actuellement engagé dans un vaste programme de rattrapage.

Globalement, il faut aujourd'hui construire plus de 400 000 logements par an en France, soit 4 millions de logements sur 10 ans pour un parc actuel évalué à un peu plus de 30 millions d'unités. Les auteurs des documents d'urbanisme, en ce qu'ils décident où l'on va construire demain et dans quelles proportions, ont ici une responsabilité essentielle.

Outre la construction de logements en nombre suffisant, il leur revient de prendre en compte l'objectif de maîtrise de la circulation automobile au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la ségrégation résidentielle que l'usage généralisé de la voiture favorise.

C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle à la construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement dans les communes proches du cœur des agglomérations existantes. De manière générale, les principes suivants peuvent être rappelés :

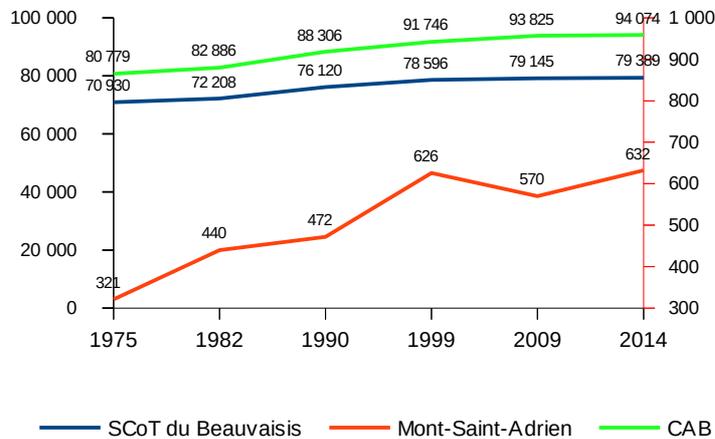
- ✓ prévoir l'ouverture à l'urbanisation de surfaces suffisantes, en adéquation avec un objectif de production de logements,
- ✓ adopter des règles de gestion des densités (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des parcelles, etc.) et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle, etc) à la fois simples, claires et adaptées à l'objectif de construction de logements en nombre suffisants,
- ✓ prohiber toute disposition réglementaire faisant obstacle par principe à l'implantation de logements sociaux.

Croissance démographique

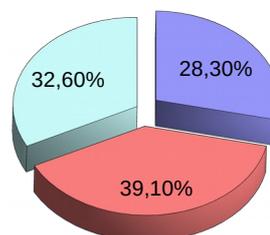
En 2014, la commune du Mont-Saint-Adrien comptait 632 habitants.

La population a augmenté de 95 % entre 1975 et 1999, soit 305 habitants supplémentaires, pour rester stable jusqu'en 2014 (6 habitants supplémentaires). Le taux de variation annuel moyen entre 2009 et 2014 est de 2,1 %, il est le fait d'un mouvement naturel positif de 0,6 % et d'un solde migratoire positif de 1,5 %.

Evolution de la population



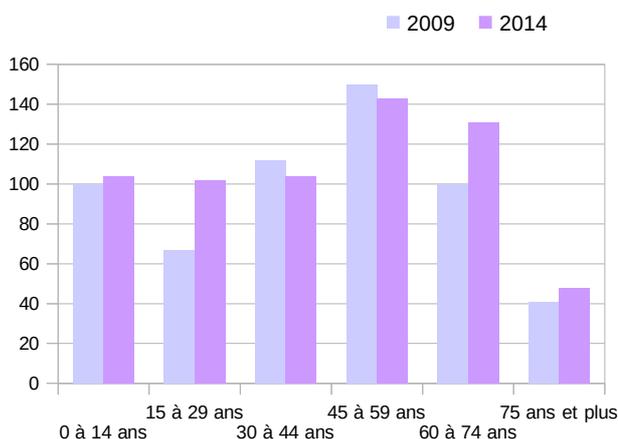
En 2014, la répartition de la population sur la commune du Mont-Saint-Adrien était la suivante :



□ moins de 30 ans ■ entre 30 et 60 ans
 ■ 60 ans et plus

LE LOGEMENT

La pyramide des âges



Composition du parc de logement

Le parc de logements de la commune du Mont-Saint-Adrien se compose de :

| | 2014 | 2009 | 1999 | 1990 | 1982 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Résidences principales | 250 | 230 | 217 | 157 | 136 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 2 | 6 | 6 | 12 | 11 |
| Logements vacants | 18 | 8 | 6 | 5 | 3 |
| Total | 270 | 244 | 229 | 174 | 150 |

Taille moyenne des ménages

| | 2014 | 2009 | 1999 | 1990 | 1982 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|
| Taux d'occupation | 2,53 | 2,48 | 2,88 | 3,01 | 3,24 |

Calcul du « point mort »

Le « point mort » exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages. Il traduit la diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (*augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc*), en nombre de logements nécessaires pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

En conclusion, le maintien théorique de l'effectif de population actuelle (« point mort ») nécessite la création de 2 logements. La création de 27 nouveaux logements entre 2009 et 2014 suffit à absorber le « point mort » et laisse un excédent de 25 logements.

C'est pourquoi, tout scénario de croissance démographique retenu par la commune devra intégrer l'existence de ce « point mort » dans le chiffrage des besoins en nouveaux logements.

Indice de construction sur la commune

L'indice de construction (*IdC*) indique le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Sur la base de la population en 2014, l'indice de construction est le suivant sur la commune ces dix dernières années.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------|------|------|------|------|-------|-------|------|------|------|------|
| IdC | 0 | 4,75 | 9,49 | 7,91 | 11,08 | 17,41 | 6,33 | 0 | 4,75 | 3,16 |

Cet indice s'élève donc en moyenne à 6,49, ce qui est un taux élevé pour la période 2005 / 2014 et qui traduit **un renouvellement du parc de logements suffisant**.

Caractéristiques du parc de logements

Quelques données sur les résidences principales en 2014 (*entre parenthèses la comparaison avec le bassin d'habitat*) :

Typologie du logement :

- 98,5 % de maisons et 1,5 % d'appartements (54,2 % et 44,6 %).

Statut d'occupation :

- 87,6 % de propriétaires (51,6 %) ;
- 10,8 % de locataires (46,3 %) ;
- 1,6 % de logés gratuitement (2,1 %).

Les logements en location sont occupés par :

- 57,7 % de locataires du parc privé (48,8 %) ;
- 42,3 % de locataires du parc public (51,2 %).

Composition des logements :

- 98 % de logements de trois pièces et plus (83 %).

Confort :

- 99,6 % de logements classées « tout confort », car équipées d'une salle de bains/douche (96,4 %).

Période de construction :

- 17,4 % de constructions avant 1946 (21,5 %) ;
- 9,1 % de constructions entre 2006 et 2010 (4,8 %).